

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-327 du 27 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances de l'intérim de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité de l'Administration Territoriale pour compter du 20 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 20 Octobre 1995, Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1995

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 ME/DN 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 16 MISAT-MF 4 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-